L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 MAI 1871.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 12 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tourné, à 10 1/2 heures, au magasin de Tardos, rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette—[illegible] futailles de Domestic Brandy, vin et Whisky.

Par Placide J. Spear, coin Dauphine et Rempart—Meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 26 de la rue Chartres—Lingerie, articles de fantaisie, habillements de saison, etc.

Par Louis Stern & Bros—Au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, Souliers et Brodequins.

ATTENTION !

Les marchands de vins, liqueurs, grocers et autres, ne doivent pas oublier que c'est aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., qu'aura lieu au magasin de Jules Tardos, 69 rue Tchoupitoulas, la vente sans réserve de mille fûts imitation Cognac, ainsi Whiskies de marques favorites. Pour termes et détails, voir les catalogues.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 92 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, VENDREDI.

ACADEMIE DE MUSIQUE.— Camilla's Husband.

Le Traité de Paix Définitif.

Trois mois se sont écoulés depuis la ratification par l'Assemblée nationale à Bordeaux, du traité préliminaire de paix conclu par M. Thiers, au nom de la France, et M. de Bismarck, agissant au nom de l'Allemagne. Le télégraphe nous annonce qu'un traité de paix définitif vient d'être signé à Francfort entre les deux puissances. Il est probable que la nouvelle convention n'a modifié les conditions premières qu'en ce qui concerne l'exécution de certaines stipulations, notamment celle du paiement du premier terme de l'indemnité sur quelques points de détails.

Comme nous l'avons déjà dit, presqu'immédiatement après la ratification des préliminaires de paix, le gouvernement français avait reçu des offres qui lui donnaient espoir de pouvoir payer à l'Allemagne les milliards immédiatement, et d'obtenir ainsi, non seulement l'évacuation immédiate du territoire, mais encore des conditions meilleures sous certains rapports. Ces offres témoignaient de la confiance qu'inspirait encore la France malgré ses revers, et de la puissance de son crédit [illegible] des conditions de paix onéreuses [illegible] par réussi à ébranler.

Il y avait lieu d'espérer que tout allait se terminer dans le mois de mars. Les [illegible] cinquièmes de l'indemnité payés, le territoire évacué, la France affranchie du fardeau de l'entretien d'un demi-million de soldats étrangers, soulagée par le licenciement presque complet de ses propres armées, allait pouvoir procéder à la réorganisation de ses finances, à la reconstitution de ses forces militaires sur de nouvelles bases, et travailler peu à peu à la solution des questions politiques et économiques qui surgissent du nouvel état de choses.

La situation, grosse de difficultés de toutes sortes, était bien assez grave par elle-même, et il était à désirer qu'elle ne fût pas compliquée par des querelles de partis. Aussi, avions-nous exprimé l'avis que l'Assemblée ferait sagement de proroger le statu quo d'un an ou deux et de différer le choix d'une forme permanente de gouvernement à plus tard, à l'époque où débarrassée de la question étrangère [illegible] à elle-même après l'apaisement des passions suscitées par la guerre et par la révolution récente, la nation pourrait se prononcer en paix et se prononcer, avec la réflexion désirable, sur ses destinées futures.

L'accord l'impatience des royalistes de l'Assemblée d'avoir provoqué la crise [illegible] qui s'est produite à Paris. Il faut cependant, reconnaître que cette imprudence ne s'est traduite par aucune résolution, par aucun vote pouvant justifier la prise d'armes, si toutefois une prise d'armes en présence de l'ennemi, pouvait trouver la moindre justification.

La vérité est que la crise ne pouvait être évitée, parce que le parti révolutionnaire de Paris avait résolu de mettre les circonstances à profit pour jouer son va-tout. Si le gouvernement l'eût compris, il n'eût pas hésité à désarmer les hommes de Belleville et de Montmartre dès les premiers jours. C'était le seul moyen d'étouffer le mal dans sa racine. Son hésitation, sa timidité, sa maladresse, on peut être [illegible] intéressée, ont contribué, avec [illegible], à mettre la France à deux doigts d'une perte fatale. Le bon sens de l'armée ne s'est pas trompée sur le rôle que le [illegible] lui dictait. Favorisement des [illegible] insurrectionnelles dans les [illegible], ont sauvé le pays de l'abîme [illegible] envers sous ses pas les intrigues de Bismarck, l'aveuglement des Parisiens et l'impéritie du gouvernement.

Le ministre du roi Guillaume voyant [illegible] n'avaient pu livrer la France entière à l'anarchie et autoriser l'occupation de tout le territoire par les armées allemandes — ce qui était son [illegible] s'est décidé à abandonner ses amis de la Commune à leur sort et à conclure le traité de paix définitif dont il avait [illegible] dessein la condition.

Il annonce comme condition de la signature du traité, la reddition aux troupes françaises des forts occupés par les Allemands sur la rive droite de la Seine. C'est une nouvelle phase de la situation [illegible] plus qu'à la prise du fort d'Issy [illegible] attribuer la démission du commandant en chef des insurgés, Rossel, et [illegible] de la Commune et du comité de salut public.

La soumission de Paris est la conséquence du traité de paix, car Bismarck, [illegible] ne cesserons de le répéter, était la force dirigeante de l'insurrection. Du moment où il retire sa main, son appui et son or, cette organisation de la Commune qui paraissait si forte [illegible] était soutenue par une direction [illegible] unique, se déchire et tombe en [illegible].

M. Thiers a l'esprit de laisser une porte ouverte aux meneurs de l'insurrection, les verra presque tous s'enfuir et chercher un refuge à l'étranger, et [illegible] des insurgés et des rues et laisser le [illegible] ouverte aux défenseurs de la cause de l'ordre et de la liberté. Le désir [illegible] de grands [illegible] l'effacer [illegible] d'éviter une effroyable guerre [illegible] une destruction partielle de Paris. [illegible] espérons-nous que le rétablissement de la paix et de l'ordre dans la capitale [illegible] la France suivra de près la conclusion du traité définitif avec l'Allemagne.

[illegible] POUR LES VOYAGEURS DE LA [illegible]—Un départ de samedi prochain, 13 du courant, les steamers Laura et Frances, de [illegible] Morgan, feront des voyages quotidiens aux villes de bain, aller et retour. Dimanche, le steamer Frances fera [illegible] excursions à la Baie de St-Louis et à Pass Christian, partant à l'arrivée du train de Pontchartrain de 8 heures du matin, et revenant à temps pour correspondre avec le premier train partant du lac le matin.

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à prix réduits ? Adressez-vous au coin Royale et St-Louis.

☞ C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique, et les personnes qui la possèdent en font tout que des éloges.—S'adresser au No [illegible] de la rue du Canal.

☞ ALLEZ VOIR le Réfrigérateur-Modèle (KING REFRIGERATOR) au No [illegible] rue Canal, tous les jours, de 8 heures du matin [illegible] heures du soir. L'eau y gèle par le seul effet de la température intérieure. [illegible] seul Réfrigérateur qui conserve [illegible] les viandes, légumes, etc.

[illegible] SEMENTS, Nos 54, 55, 56 et 57.—[illegible] la collection des notices spéciales. [illegible] de D. C. Bell; A. Candide; W. F. [illegible] et F. Ripoll, payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, 120 rue Carondelet, dans les 30 jours à partir du 9 mai 1871. 7 au 14

☞ Si vous avez peu d'argent et que vous désiriez un bon chapeau, allez au coin des rues Royale et St-Louis.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Pour satisfaire à de nombreuses demandes, la direction a décidé de donner demain, samedi, une DERNIÈRE MATINÉE. Le spectacle se composera de la *Fille du Régiment*, opéra-comique en deux actes, de Donizetti, avec Mme Naddi, MM. de Keghel et Périé.

A la représentation du soir, on jouera l'œuvre nouvelle d'Ambroise Thomas, *Mignon*, qui a obtenu, mardi, un si grand et si légitime succès. Le libretto de *Mignon* est intéressant, et la musique est digne du maître qui l'a composée. Les interprètes sont à la hauteur de leur tâche, et le poétique décor de M. Philastre ferait, au besoin, à lui seul le succès de la pièce.

Dimanche, bénéfice de M. Vallée, régisseur général, troisième représentation de *Mignon*.—La vaste salle aura peine, ce soir-là, à contenir la foule.

DEUX INSTITUTIONS DIGNES D'INTÉRÊT.—Parmi les nombreuses institutions charitables de notre ville, nous citerons comme dignes du plus haut intérêt la " Retraite de la Louisiane " au coin de la rue des Magasins et de l'Avenue de Nashville, et " l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres ", situé dans le Troisième District. La première de ces institutions qui est sous la charge des Sœurs de Charité, ordre honoré et respecté dans le monde entier, est consacré aux malheureux qui sont privés de leur raison. L'Asile des " Petites Sœurs des Pauvres " est un refuge pour les vieillards des deux sexes qui sont sans moyens d'existence et sans soutiens et amis qui puissent prendre soin d'eux.

Comme on le voit, ces deux institutions recueillent des personnes qui pourraient être un fardeau ou un embarras pour la société. Elles ne font aucune distinction de croyance ou de nationalité, et elles ouvrent leurs portes et offrent leurs soins à tous ceux qui en ont besoin, appliquant ainsi dans toute leur pureté les préceptes de la charité évangélique.

Chacun de ces établissements possède une petite chapelle, où ceux des pensionnaires qui le désirent peuvent suivre les services religieux, mais ces chapelles ne possèdent aucun instrument de musique pour accompagner les chants religieux. Dans le but de combler cette lacune, les dames de la table du *Times*, à la Foire des Dames de St-Patrick, qui se tient dans la salle des Odd-Fellows, offrent un bel orgue de salon, provenant de chez M. Grünewald, rue du Canal, No. 129, et qui sera donné à celui des deux asiles qui aura reçu le plus de votes. Nous engageons donc les personnes qui veulent donner une marque de sympathie à l'une ou l'autre de ces institutions à aller voter à la table du *Times*. Les personnes qui voudraient voter sans aller rendre visite à la Foire, peuvent obtenir des billets en s'adressant au bureau de l'*Abeille*. Chaque vote coûte 50 cents. Celles de nos lectrices qui s'intéressent à l'un ou l'autre asile sont invitées à prendre leur cause en main, ou à nous transmettre leurs votes.

LE CHAR AU GAZ AMMONIAC continuera à courir aujourd'hui, vendredi. Il partira de la statue de Clay, rue du Canal, à 11 heures 1/4 A. M.; à midi un quart, à 3 heures 1/4 et à 5 heures 3/4 P. M.

Des livres de souscription au fonds capital de la Compagnie seront ouverts au bureau de G. L. Laughland, 175, rue de la Commune.

DIMINUTION DE PRIX.—C'est chez MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, Nos 151 et 153 qu'on trouvera les chemises françaises à bon marché, ainsi qu'un immense assortiment de marchandises provenant des meilleures fabriques d'Europe. Voyez l'annonce.

AVIS HONNÊTE.—Les personnes qui ont acheté, depuis lundi dernier, des chemises en toile d'Irlande, à petits prix, chez M. B. T. Walshe, rue du Canal, No. 10, sont priées de les rendre et l'argent qu'elles ont donné leur sera remboursé. Le devant de quelques-unes de ces chemises ayant des défauts, M. Walshe s'est décidé à retirer de la vente le lot entier.—Voyez l'honnête avis publié plus loin à ce sujet.

☞ A la chapellerie Rob. E. Lee, coin St-Louis et Royale, on nettoie les panamas sans acide.

LA COMMUNE.

Le *Bien public* fait les réflexions que voici, à propos des élections qui ont eu lieu, le 16 avril, pour compléter la Commune :

" La Commune se complète ; cela changera-t-il la situation ? Non. Dans les conditions actuelles, il n'y a pas, à proprement parler, d'élections. La Commune peut désigner elle-même les hommes qu'elle veut s'adjoindre. Tout ce qui raisonne son opposition à la Commune est absent ou s'abstient ; le reste est composé d'une phalange dévouée et d'un troupeau docile. Or, comme ce troupeau est sous les armes et vote au bastion, à la tranchée ou dans les forts, on comprend combien la chose est facile à arranger, et que jamais, avec moins d'éclat, la candidature officielle n'a été plus commode et plus efficace.

" En réalité, il n'y aura rien de changé à Paris : quelques délégués de plus, et voilà tout.

" Paris, du reste, a fort bien compris la valeur de ces élections ; la première fois, il a pu s'en préoccuper ; ce n'est plus maintenant assez sérieux pour l'arrêter un instant : sa pensée est ailleurs. Il n'est pas un esprit réfléchi—nous en trouverions parmi les combattants eux-mêmes—qui ne sente approcher le dénoûment, qui ne comprenne la fragilité de la Commune et ne se soucie fort peu de ce qu'elle soit ou non au complet.

" Cela pourra sembler bizarre ; mais nous estimons que plus la Commune—restant sur le terrain politique—cherchera à régulariser sa situation, plus elle montrera de tendance vers l'ordre et l'administration raisonnée, plus elle se compromettra et abrégera son existence.

" Son cortège, sa cour ne se recrutent pas parmi les gens d'ordre ; en faisant de l'ordre, elle gêne ses fidèles et les autres ne lui en savent pas gré. Cela a de plus l'inconvénient de rappeler à bien des esprits trop facilement d'abord dominés par les faits, qu'il existe un droit, que ce droit est violé et que quelques mesures modérées sont une garantie et une réparation insuffisantes.

" Quel qu'en soit le résultat, les élections ne profiteront pas à la Commune ; peut-être même profiteront-elles à la cause du droit. Les nouveaux venus vont, par un mouvement naturel, vouloir faire leurs preuves ; les anciens vont devenir une espèce d'aristocratie de position ; de là les conflits probables, et, qui sait ? des compromis possibles.

" La lassitude dont nous parlions hier commence à se faire sentir ; on en a assez ; les combattants sont sur les dents ; les citoyens sont écrasés ; les femmes sont furieuses ; on sent venir la famine, et la gêne est déjà revenue.

" D'autre part, les chefs militaires, les généraux de la Commune, malgré leurs rapports satisfaits, ne sont pas sans inquiétude. Ils comprennent fort bien que l'attaque n'a pas eu lieu ; ils savent qu'elle sera formidable ; ils voient fondre leur armée et surtout le moral de leur armée. Quelle sera l'issue de la lutte ? Cela les inquiète fort.

" Un échec, et la Commune disparaît, et peut-être alors sera-t-il trop tard pour traiter. Voilà encore qui donne à réfléchir et qui explique les nombreux refus de candidatures qui se sont produits.

" Partout, à la Commune, dans son entourage, dans les cercles politiques et militaires qui la soutiennent, on pressent la chute inévitable, et habilement on cherche à se mettre en arrière ou à se préparer quelques bons points. Il y aurait une étude originale à faire sur ce qui se passe depuis quelques jours et sur les causes qui ont amené ou les circonstances qui ont préparé l'attitude quasi légale de la Commune.

" En dehors des détails il y a quatre points principaux qui dominent la situation ; points qui sont connus à l'Hôtel-de-Ville, compris, médités et pris pour base d'opérations.

" Le premier point, c'est l'impossibilité pour l'armée fédérée de sortir d'un cercle de deux kilomètres autour de Paris, donc l'impuissance.

" Le second, c'est l'indifférence ou l'hostilité de l'immense majorité de la France et la faiblesse des quelques adhérents à la Commune, donc l'isolement.

" Le troisième, c'est la certitude acquise par tout le monde, même au fond du cœur par la Commune, que M. Thiers veut sincèrement conserver la république, donc l'illogisme.

" Le quatrième, c'est la conviction que, même victorieuse, même triomphante, elle se heurtera à ce roc impitoyable qui s'appelle la volonté prussienne, donc l'inutilité.

" Impuissante, isolée, illogique, inutile, la Commune est tout cela et elle le sait. Elle ne peut rien nous donner, rien ; pas une liberté, pas un droit, pas un progrès, elle légifère dans le vide, elle fait des pensions fantastiques aux veuves et aux orphelins ; pauvres gens ! Qui paiera leurs pensions ? Elle est sans force ; il lui manque ce qui fait la force des œuvres humaines, l'avenir. Aujourd'hui lui appartient à peine, demain lui échappe.

" L'indifférence qui entoure les élections d'aujourd'hui est un symptôme [illegible] [illegible]. La Commune ne [illegible] plus de vivre ; elle sait qu'elle ne peut pas vivre ; elle noie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] lante : " Elle [illegible] [illegible] tomber en vertu." La Commune prépare déjà le fossé où doit tomber son pouvoir."

☞ Allez tous, grands et petits, à la chapellerie Rob. E. Lee, coin Royale et St-Louis.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 124.

Les troubles de Bordeaux.

Les troubles qui ont éclaté hier soir à Bordeaux, dit la *Gironde* du 19 avril, ont pris leur origine dans une discussion entre gens faisant partie d'un groupe qui discutait sur le cours des Fossés.

Voici les détails circonstanciés sur ces événements :

Des hommes avaient passé toute la journée de dimanche, jusqu'à minuit, à garder l'affiche de la Commune, placardée sur les fossés ; à cette heure, on s'était séparé, et rendez-vous avait été pris pour le lendemain. De retour à leur poste d'observation, ces factionnaires improvisés constatèrent que l'affiche avait été arrachée ; mais le groupe ne quitta point le terrain, et toute la journée des rassemblements se formèrent, où la Commune était soutenue passionnément.

A six heures du soir, un homme traversait un de ces groupes, se mêla à la discussion, émit un peu crûment une opinion défavorable aux Parisiens, et par là attira sur lui les colères de ses interlocuteurs. La discussion dégénéra en une lutte inégale : coups de pieds, coups de poings lancés par divers forcenés pleuvaient sur le pauvre diable, qui, ne trouvant pas d'autre issue pour s'échapper, prit sa course et entra dans la caserne de cavalerie, demandant asile.

La foule, vociférant, réclame " le Versaillais," et, craignant que les soldats ne tentent de le sauver en le faisant passer par le quartier d'infanterie, envahit les deux portes d'entrée, occupant ainsi les deux issues, toujours criant et menaçant. Le factionnaire somme la foule de se disperser. Celle-ci tient bon, et la sentinelle est forcée d'appeler le poste. Les hommes croisent la baïonnette, un tumulte inexprimable s'ensuit : des cris, des injures, des provocations se font entendre ; la foule est exaspérée ; les soldats tiennent en respect les premiers rangs des perturbateurs. En ce moment, un adjudant, accouru depuis quelques secondes, arrache le fusil à un de ses soldats, croise la baïonnette à son tour, et en porte un coup au hasard ; un des principaux meneurs en fut atteint au bras, et, nous a-t-on affirmé, la baïonnette a traversé le membre de part en part.

Ce fut là le début de l'émeute ; une attaque générale du bâtiment militaire commence ; les pavés (il s'en trouve en ce moment de gros tas sur les Fossés), pleuvent contre la porte, que les soldats avaient refermée sur eux, et contre les fenêtres grillées du rez-de-chaussée. Cela dure une demi-heure. Tout à coup, les portes sont rouvertes, et deux coups de feu tirés, en l'air, provoquent une panique d'un moment.

La foule revient ; le kiosque des commissionnaires du coin de la rue du Mirail est culbuté, les grands parapluies qui servent aux marchands forains du cours sont renversés, des pavés sont apportés, et une barricade commence à s'élever. Dans la foule on s'excite ; des individus crient qu'il faudra dételer les premières voitures qui passeront, et l'émeute grossit à chaque instant et devient plus bruyante.

La nuit était venue pendant ce temps. Brusquement une fusillade éclate ; du haut des fenêtres de la caserne, un feu plongeant est dirigé sur la foule (une quarantaine de coups seulement). Quelques personnes seraient, dit-on, été blessées ; mais nous n'avons pu vérifier le fait.

Presque en même temps, la rue Saint-James est envahie ; le monument de la Grosse-Cloche est entouré, les portes enfoncées, et le tocsin se fait entendre. Les citoyens accourent, la foule est immense ; de leur côté, des soldats de la ligne viennent prendre position, et font faire, depuis la rue du Mirail jusqu'à la rue Sainte-Catherine, un vide qu'occupe bientôt la cavalerie.

Tous les magasins, tous les établissements publics du cours et des rues avoisinantes sont fermés depuis le commencement des troubles.

Le rappel bat dans tous les quartiers ; les gardes nationaux accourent ; des pelotons gardent les rues avoisinantes ; le gros des milices citoyennes se rend à la mairie ou sur la place de l'évêché, où les sections sont formées et expédiées dans toutes les directions du service de ronde.

Sur les Fossés, la foule étant désormais contenue, la troupe évacue partiellement le cours.

A dix heures, deux fortes patrouilles de cavalerie se mettent en marche. l'une du côté des Salinières, l'autre du côté de la mairie. Cette dernière patrouille, composée d'un escadron de lanciers, précédés de gendarmes à cheval, descendait silencieusement au petit pas le cours des Fossés et la rue Duffour-Dubergier, au milieu des huées, des provocations et des cris les plus divers : " A bas les lanciers ! Vive la Commune ! Tas de canailles ! Jetez vos revolvers, et venez-y ! Traîtres ! lâches ! " Les réverbères avaient été éteints par quelques vauriens, qui s'acquittaient de cette partie du programme avec une dextérité digne d'un meilleur emploi.

L'escadron, dont la sagesse ne s'est pas démentie un instant, avançait toujours ; aux environs de la mairie, il rencontre un fort détachement d'infanterie précédé d'un autre escadron. Les deux colonnes opèrent leur jonction, et la petite armée, passant devant la mairie, traverse la rue Bouffard, siège de la division, dont l'hôtel est gardé par un escadron de lanciers et de dragons, la troupe de ligne, avec la baïonnette au bout du fusil, des gendarmes à cheval et des lanciers fermant la marche. La colonne s'est éloignée par la rue Bouffard.

Nous revenons sur le cours des Fossés, où, sous la double action du déploiement des forces dont nous venons de parler, et de la pluie qui tombe à torrents, la foule s'est dispersée en grande partie. Jusqu'à minuit, cependant, des groupes ont stationné sur le cours, que des piquets de la garde nationale traversent fréquemment pour maintenir l'ordre.

Ce matin, dès cinq heures, un rassemblement considérable s'est reformé en face de la caserne d'infanterie.

Des arrestations nombreuses ont été faites.

Dix heures du matin.—Ce rassemblement qui s'était formé dès le point du jour devant la caserne des Fossés, a été dispersé par les soins de la garde nationale. A part quelques cris, rien n'a troublé, ce matin, la tranquillité de ce quartier, si tumultueux hier au soir.

Des gardes nationaux de service ont établi un cordon entre les rues du Mirail et Sainte-Catherine, de telle sorte que les deux casernes sont isolées. La circulation est interdite aux piétons dans l'espace occupé par la garde nationale.

Le même journal ajoute à la date du 20 avril :

"La journée d'hier a été assez calme. La garde nationale, employée à maintenir la foule, y était parvenue sans peine.

" Vers deux heures, cependant, les piquets de service sont relevés. Ils défilent aux cris de : " Vive la République ! vive la garde nationale ! " Immédiatement après eux, un peloton de lanciers sort de la caserne, et n'est pas plutôt arrivé sur la chaussée, que les vociférations et les injures reprennent de plus belle. Des pierres sont même lancées sur les cavaliers. L'infanterie sort et exécute une charge, sous la conduite de quelques officiers. La foule recule ; les abords de la caserne sont dégagés de nouveau et un cordon de troupes de ligne prend, sur le cours, les positions occupées précédemment par la garde nationale.

" Une demi-heure s'écoule ; les groupes sont assez animés ; des citoyens entourent des officiers ; mais la discussion, toute passionnée qu'elle soit, ne provoque aucune voie de fait.

" Tout à coup, les cris de : " Vive la République ! vive M. le maire ! retentissent sur le cours, et M. Fourcand paraît, suivi de quelques membres du Conseil. La députation municipale se rendait à la caserne de cavalerie, où se trouvait en ce moment M. le général Bisson.

" De l'entrevue des chefs des deux autorités municipale et militaire, il serait résulté l'adoption de nouvelles mesures ; le général, sur la demande de M. Fourcand, aurait laissé à la garde nationale le soin de maintenir l'ordre dans la rue, et se serait même engagé à défendre à ses troupes de sortir. Quelques délégués de notre milice civique auraient reçu la parole du général, et, eux-mêmes, en retour, donné la leur de veiller au maintien de l'ordre et de le rétablir quand même, au cas où il viendrait à être troublé de nouveau.

" La soirée a été très calme. La garde nationale, chargée de maintenir l'ordre dans la rue, avait pris position sur le cours des Fossés. La foule était grande encore aux abords de la caserne ; mais on n'a signalé ni cris ni rixes ; des patrouilles de garde nationaux traversaient de temps à autre le cours, pour aller battre les quartiers voisins.

" En somme, la soirée a été relativement très calme."

FRANCE.

Le Maintien de l'Assemblée.

La lettre suivante émane d'un des publicistes les plus éminents de Paris, M. Neftzer, rédacteur en chef du *Temps*. Cette lettre, adressée au journal même de M. Neftzer, est empreinte d'un grand patriotisme et d'un grand bon sens, et elle aurait dû rallier tous les gens honnêtes si l'esprit de vertige ou la terreur n'en avait pas affolé un grand nombre :

Versailles, 11 avril.

Par suite de la difficulté et de l'irrégularité des communications, je n'ai reçu qu'aujourd'hui, à la fois, vos numéros du 7 et du 9 avril. Vous y recommandez un projet de conciliation dont l'approuve l'intention sans réserve, mais aux conclusions duquel je ne saurais m'associer. Je ne tiendrais nullement à accuser ce dissentiment et à dégager ma responsabilité dans cette circonstance si je n'étais convaincu que votre projet, et tous les projets analogues, tous ceux qui opposent comme puissance à puissance Paris à la France, la Commune à l'Assemblée, vont contre leur but, aggravent la situation, prolongent et enveniment la résistance. La Commune, [illegible] le périssent avec la plus extrême modération, et dont je ne [illegible] pas les [illegible], parce que je ne sais pas ceux de [illegible] et [illegible], [illegible] ; [illegible], [illegible] la Commune serait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La solution qui doit sortir des élections communales, et mise le monde y est pris part, et si elle eût été produit un conseil modéré, intelligent, et décidé à ne revendiquer que des attributions légitimes. Elle eût pu servir encore de l'élection du général de la garde nationale, et l'insurrection eût daigné se souvenir qu'elle avait mis cette élection en tête de son programme.

et si d'ailleurs le parti de l'ordre et de la conciliation avait été assez fort et assez nombreux pour faire prévaloir son candidat. Aujourd'hui, le temps n'est plus au scrutin : la Commune ne peut même plus faire ses élections complémentaires, et loin d'appeler la garde nationale à se donner un chef suprême, elle a été conduite à supprimer l'élection même pour les grades inférieurs. Ces occasions sont donc perdues, et elles ne se retrouveront plus. La solution ne peut plus se trouver aujourd'hui que dans l'abandon pur et simple des chimères, dans un retour pur et simple au sentiment exact de la réalité. Il faut que la garde nationale de Paris reconnaisse qu'elle n'a aucune raison de se battre, attendu qu'elle n'a nul grief à venger, et que si la République court des dangers, ces dangers viennent uniquement de la guerre civile même, et non d'une prétendue conspiration de l'Assemblée, dont il n'existe pas la moindre trace. Quand elle l'aura reconnu, elle ne se battra plus, et tant qu'elle ne le reconnaîtra pas, elle en portera les conséquences.

Vous voudriez que l'Assemblée et la Commune disparussent en même temps, et que, jusqu'à des élections nouvelles, une sorte de dictature fût confiée à M. Thiers, agissant au nom des départements, et à M. Louis Blanc, stipulant au nom de Paris. Ce serait la reconnaissance des deux puissances, la reconnaissance d'un antagonisme qu'il ne faut admettre à aucun prix, parce qu'il serait la mort de la France. Et puis, je ne vois pas du tout ce que M. Louis Blanc pourrait demander qui ne soit déjà fait, ou qui ne soit en train de se faire. L'Assemblée, cette même Assemblée à laquelle on a déclaré la guerre, achève en ce moment de débattre la loi qui dotera Paris de la plus complète autonomie municipale ; elle discute cette loi avec le plus grand calme, sans aucune trace de passion réactionnaire, et elle en écarte avec une volonté très ferme tout ce qui pourrait, même à tort, être considéré comme une apparence de restriction. Si la loi pèche par quelque endroit, ce ne sera certes pas par le côté démocratique. Quant à ce qui pourra suivre la défaite inévitable de la Commune, c'est-à-dire quant aux rigueurs et à la réaction qu'on pourrait redouter, ceux des députés de Paris qui sont demeurés à Versailles, y compris M. Louis Blanc, n'ont rien trouvé de mieux, dans leur dernier manifeste, que de prendre acte des engagements pris à la tribune par M. Thiers. Ces engagements qui seront tenus, et au-delà desquels il est impossible d'aller. Il n'y a donc plus rien à stipuler, parce que tout ce qui est légitime et politique est acquis dès à présent. Paris n'a qu'à déposer les armes, rouvrir ses ateliers et ses boutiques et procéder à ses élections municipales conformément à la loi qui sera votée aujourd'hui ou demain.

L'Assemblée, que je ne veux pas surfaire, mais qu'on a calomniée, est, à ce moment encore, si peu animée de passions réactionnaires, qu'il faut, d'après la discussion de bureaux, douter que le projet de loi sur les conseils de guerre soit accueilli. Vous voyez que l'état de choses et des esprits à Versailles n'est pas du tout ce que l'on croit à Paris. Je suis assez vieux pour me rappeler les entraînements réactionnaires de l'Assemblée de 1848, pendant et après les journées de juin, et je puis vous assurer que, devant une insurrection plus irritante, parce qu'elle est moins explicable, l'attitude de l'Assemblée actuelle n'y ressemble en rien. Cette Assemblée, en somme, n'a donné aucune prise sur elle depuis que la crise a commencé ; elle n'a donné d'ouverture à aucun grief, si ce n'est peut-être pour n'avoir pas voulu venir à Paris ; mais je ne vois pas du tout qu'on l'y réclame, et il faut bien reconnaître, après coup, qu'elle a été bien inspirée de ne pas s'y rendre. Vu ce que les suites nous ont appris des forces acquises à l'insurrection, il est extrêmement douteux que la présence de l'Assemblée eût conjuré le mouvement, et, dites-moi, que peu ce que serait aujourd'hui la France, si l'Assemblée avait été emportée dans la tourmente, quand même des élections parfaitement libres eussent dû avoir lieu immédiatement.

Cette Assemblée, telle qu'elle est, est nécessaire à la France. Elle ne peut ni ne doit disparaître en ce moment. Quand même elle eût encouru le blâme, ce qui n'est pas ; quand même elle consentirait à se laisser renvoyer dos à dos avec la Commune, ce qu'on ne peut raisonnablement lui demander, je dis que les élections nouvelles, faites au moment actuel, seraient une calamité plus grande que toutes celles qui nous ont accablés. Réfléchissez et demandez-vous si des élections faites sous l'impression des circonstances présentes, sous le coup de l'insurrection de Paris, n'élargiraient pas la séparation entre Paris et les départements, au lieu de la combler. Songez surtout que, par la sage temporisation de M. Thiers, la question de la forme du gouvernement, que la fureur met en second rang, mais que les fanatiques de tous les partis mettent au premier, se trouve heureusement ajournée à l'expiration du pouvoir de cette Assemblée. Mais que des élections générales viennent à reparaître annoncées, qu'elle se traduiraient en mandats impératifs, et alors il est bien évident que la guerre civile ne [illegible] de la guerre civile. Ce que je dis là est évident et ne souffre aucune discussion.

L'intérêt le plus pressant du pays n'est donc pas de rapprocher les élections ; il est, au contraire, de les différer aussi longtemps que possible. Ce sera toujours autant de gagné pour la République, à la condition toutefois que les républicains veuillent bien se laisser vivre. Nous devrions, d'ailleurs, avoir maintenant assez l'habitude du suffrage universel pour savoir qu'il est loin de nous donner toujours ce que nous pourrions souhaiter. C'était à ceux qui l'ont invoqué de se dire que les "ruraux" auraient voix au chapitre, et qu'ils étaient nombreux. Maintenant il est trop tard.

Le suffrage universel existe, et il faut s'en accommoder. Il n'est pas possible d'admettre que des élections nouvelles donnassent des résultats sensiblement différents de la composition actuelle de l'Assemblée. Ces mêmes hommes reviendraient seulement, comme je l'ai dit plus haut, ils reviendraient avec des mandats impératifs qui rendraient toute transaction impossible, et qui mettraient les armes aux mains de tous les partis. Tel est, à mon avis, le résultat le plus clair de votre projet de conciliation.

Je vous serre la main,

A. NEFFTZER.

☞ On fait queue à la porte de la chapellerie de la rue Royale, coin St-Louis. Pourquoi ? Parce que les chapeaux s'y vendent à un bon marché fabuleux.

CHRONIQUE LOCALE.

— Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Nile-Orléans, le 11 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*, en ville.

Monsieur,

A l'article inséré ce matin dans votre chronique, je prendrai la liberté de répondre simplement ceci : que jamais je n'ai songé un seul instant à revendiquer l'honneur d'appartenir à la famille de M. Bernard de Marigny, dont je ne connais aucun des membres, n'étant plus que je suis Français et ses membres Créoles.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire paraître ces lignes dans votre journal,

Je suis, avec le plus grand respect, Votre tout dévoué,

HENRY GASTON DE MARIGNY.

ENQUÊTE A L'OCCASION DE LA MORT DE WILLIE CANE.—Willie Kane est le petit garçon âgé de 6 ou 7 ans, qui est mort du tétanos à l'hôpital, mercredi matin. Orphelin à l'âge de 18 mois, Willie n'avait pour tout soutien qu'un frère, âgé de 13 ou 14 ans, qui était vendeur de journaux et qui vivait de cette chétive occupation en contribuant à l'entretien de Willie qu'il avait confié à une famille du nom de Lanigan. Cette famille se composait d'une vieille femme décrépite et de ses grands enfants, William Lanaigan et Annie Lanaigan, demeurant rue Dryades 196.

Plusieurs témoins demeurant dans le voisinage ont déposé que le petit Willie avait toujours été traité d'une manière cruelle par William et Annie. Il ne se passait pas de jours qu'il ne fut battu par l'un ou l'autre. On a vu l'homme lui donner des coups de pied tandis qu'il était étendu sur le plancher, et Annie, il y a quelques mois, le mit tout nu sous l'hydrant, lui faisant tenir la bouche ouverte, de manière que l'eau du robinet aurait pu le noyer si un homme de couleur ne fut venu l'arracher de là et le sauver. Le 26 du mois dernier, il semble qu'il ait subi un traitement cruel qui dura près d'une heure.

Une femme nommée Mary Ann Hickey, le prit et le plongea, la tête la première, dans un baril contenant un peu d'eau. Ensuite elle lui passa une corde au cou et le pendit à un pilier de lit, mais elle le dépendit immédiatement. L'enfant avait l'habitude, quand il voyait qu'on allait le battre, de crier " à la garde ! au meurtre ! " et on voulait l'empêcher de crier. Annie Lanaigan le saisit alors par la gorge sur la [illegible], de manière à ce qu'il ne put pousser un cri.

Les témoins représentent l'enfant comme étant remarquablement sain et robuste ; autrement, dans leur opinion, il n'aurait pu supporter si longtemps l'abominable traitement qu'on lui faisait subir.

Quelques jours après la scène que nous venons de décrire, son cou et sa mâchoire devinrent si raides qu'il ne pouvait tourner la tête, sans remuer le corps tout en corps. Il avait alors une marque sur le [illegible] [illegible]. Le lendemain, il fallut le mettre au lit où il demeura jusqu'au moment où il fut transporté à l'hôpital dans un état qui ne laissait plus aucun espoir. Il est mort quatre jours après.

Un des témoins, Mme Anne Johnson, qui demeure dans la même cour que les Lanaigan, a déclaré que " Rose [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] " Mme Lanaigan, [illegible] [illegible] [illegible] et Wm. Lanaigan ne pouvait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Willie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. William le battait, et il [illegible] [illegible] Annie le battait.

Le jury a trouvé que la mort était le résultat du tétanos causé par un mauvais traitement infligé par William et Annie Lanaigan et Mary Ann Hickey, qui ont été arrêtés. Comme il n'y a pas eu de déposition contre la vieille femme, elle n'a pas été comprise dans le verdict.

PROCÈS POUR HOMICIDE.—A. B. Pincus a comparu hier devant la cour criminelle sur l'accusation d'avoir tué devant sa maison de pension, rue de la Commune [illegible] un marin nommé Charles Cadet et l'avoir tué. L'affaire a été soumise hier soir au jury qui, ne pouvant s'accorder pour rendre un verdict, a été fermé pour la nuit.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Evasion du Général Rossel.

Il se tient en dehors de Paris à la disposition de la révolution.

Il est appuyé par les journaux de Paris.

Ces journaux demandent pour lui la dictature.

Les libéralités de Bismark réduites à rien.

Le fort de Vanvres perdu et repris par les Communistes.

Attaques des Versaillais sur Neuilly et Asnières.

Bonnes nouvelles de l'Algérie.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 11 mai.—Le général Rossel a été arrêté hier et placé sous la garde de M. Gérardin. Hier, à cinq heures, tous les deux avaient disparu et n'avaient pu être repris.

La principale attaque des troupes de Versailles aura lieu, croit-on, à Auteuil et à Point-du-Jour.

Des deux côtés on masse des troupes et on s'attend à une grande bataille.

Delescluze a été nommé ministre de la guerre de la Commune.

Des rapports officiels de la Commune disent que les Versaillais n'ont remporté aucune victoire.

Paris, dimanche soir.—Les journaux du Comité central d'avoir contrecarré le général Rossel dans ses plans et réclament que des pouvoirs dictatoriaux soient conférés au général qui a encore le commandement de l'armée.

On dit que les Versaillais ont tourné les canons du fort d'Issy contre les remparts de Paris.

Abeline, Kansas, 11.—Le premier troupeau de 1,600 têtes de bétail du Texas est arrivé ici aujourd'hui [illegible] en bon état.

Londres, 11.—Le directeur général des postes exprime son impuissance à expliquer pourquoi la ligne Cunard refuse d'apporter les malles américaines.

Le bill du règlement de l'armée a été longuement débattu à la Chambre des Lords. En réponse à une question de l'opposition, Granville a refusé de dire si les réclamations anglaises sur les Etats-Unis seraient réglées en Angleterre.

Londres, 11.—Le traité de paix conclu à Francfort élargit le traité de commerce entre la France et l'Allemagne et donne à la France le contrôle des chemins de fer dans le territoire cédé en considération de la déduction de l'indemnité de guerre, déduction qui s'élève à 325 millions de francs. Une des clauses du traité est relative à l'acquisition par la France de chemin de fer de Luxembourg.

Londres, 11 mai.—Pouyer-Quertier est allé à Mayence et à Cologne pour prendre des arrangements afin de hâter le retour des prisonniers français.

Versailles, 11.—D'importantes nouvelles ont été reçues de l'Algérie et les affaires se sont décidément améliorées. Les insurgés Arabes ont été battus dans un engagement où leur chef a été tué.

Paris, jeudi soir.—Le fort de Vanvres a été pris hier soir par les Versaillais et presque par une quasi temps. Il a été repris ensuite par les forces communistes. On s'est battu là aujourd'hui d'une manière désespérée. Le fort est dans un misérable état et les troupes de la Commune seront obligées de l'évacuer.

Les troupes du gouvernement font des attaques hardies sur Neuilly et Asnières.

Le *Rappel* dit que le général Charrette commande les troupes qui sont dans le bois de Boulogne.

Le gén. Rossel n'est pas allé à Versailles, comme on l'a rapporté. Mais il se tient en dehors de Paris, tout prêt à donner son aide à la révolution.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 10.—Des avis de Venezuela disent que par un décret du gouvernement les ports de Cumana, Barcelona, Carupano, et Maturin sont déclarés bloqués.

Un autre décret de Blanco porte que toutes les marchandises partant de Venezuela pour la Nile-Grenade payeront les pleins droits conformément aux lois de la douane de Venezuela. Le mesure a fait jeter les hauts cris aux négociants étrangers qui sont les principaux perdants. Blanco refuse de payer les réclamations internationales.

Le soulèvement de Caracas doit être sous la direction des généraux Lopez, Mendoza et Arteaga, tous deux libéraux et anciens amis de Blanco.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 11.—Les difficultés à l'égard des pêcheries seront réglées par une commission qui siègera à Halifax. Les pêcheries, excepté le homard et les pêcheries de coquillages, seront ouvertes également aux citoyens des deux pays. Le transit des marchandises, garanties en douane est libre à travers la frontière. Le traité durera 10 ans.

Washington, 11.—Le Prince russe a remis sa visite au sénateur. Le comité des relations extérieures a siégé pendant 5 heures aujourd'hui, mais il n'est pas encore prêt à faire son rapport au Sénat.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 11 mai.—M. Greeley arrivera à Cincinnati vendredi, et à la Nile-Orléans dimanche ; il passera lundi dans cette dernière ville et ira ensuite à Galveston pour aller y prononcer un discours à Houston, le 18.

L'inauguration de la statue de Stonewall Jackson, dans le Parc Central, est fixée au 15 juin.

San Francisco, 11.—Des avis de [illegible] [illegible] annoncent des récoltes dans le comté de Los Angeles. Les citoyens de l'Arizona ont tué 16 Indiens, capturé 30 enfants. Ces Indiens avaient été protégés au fort Grant et ils avaient volé et tué.

Hartford, Conn., 11.—Les deux Chambres ont passé des résolutions déclarant Jewell élu gouverneur. Il sera inauguré mardi prochain.

New-York, 11.—Horace Greeley part aujourd'hui pour le Sud. Après qu'il aura prononcé une adresse annuelle devant la Société agricole du Texas, il ira [illegible] [illegible] la ligne du chemin de fer du Texas et du Pacifique. M. Greeley fera une absence de deux semaines seulement, pendant lesquelles il s'arrêtera peu de temps dans chacune des principales villes où il passera.

Memphis, 11.—Les nouvelles des récoltes sont toutes à peu de chose près les mêmes temps. Partout plutôt en grain.

Charleston, 11.—Le comité des plans de la convention des contribuables a eu aujourd'hui une entrevue avec le gouverneur Scott. Les membres de ce comité ont dit qu'ils ne voulaient que connaître les moyens les plus efficaces de l'Etat pour conduire et réparer la détresse existant dans les moyens propres à rétablir la dignité de la Caroline du Sud.

Le gouverneur les a reçus très cordialement et leur a donné l'assurance que lui et tous les officiers de l'Etat travailleraient ensemble à convertir la dette flottante. Il a aussi déclaré qu'il n'y aurait pas d'autre émission d'obligations de l'Etat et que la taxe s'opérera sur les biens. Il a dit que des mesures seraient prises pour le [illegible] pour la collection jusqu'à ce [illegible] dans tous les cas où il y aurait [illegible] au nom de la convention, il s'est engagé à [illegible].

DANS LE MAIRIE [illegible].—Hier soir, sur les 9 heures, deux individus nommés George Sarfield et Jack Lee, le premier très bien connu comme pugiliste, se sont pris de querelle au coin des rues Girod et Tchoupitoulas. Sarfield a reçu un coup de poignard qui lui a fait une blessure dangereuse. Lee a été arrêté.

FAITS DIVERS.—L'officier Dunnis, ayant d'un mandat de perquisition, a trouvé dans la maison, No. 67, rue Polymnie, un châle noir en dentelle, un arabe, une robe de soie et quelques pièces de linge, tous articles supposés volés.

—Sur la motion de M. E. Bermudez, un des avocats représentant l'Etat dans l'affaire de Rosier, Capdevielle et autres, ordre a été donné à la police de remettre à M. A. Rochereau & Co., les bons, les chèques, certificats d'actions, billets, etc., et toutes autres propriétés reconnues par M. Rochereau dans le cours des procédures.

—Croirait-on que Mme Fox, l'actrice légataire de John McDonogh, avait été demander une nouvelle audition de cause devant la Deuxième Cour de District, après deux jugements et un arrêt rendus contre ses prétendus droits ? Le juge Duvignaud, comme on s'y attendait, entre hommes qu'il ne pouvait y avoir qu'une opinion à ce sujet, a déclaré que le procès était bien et dûment réglé, décidé et terminé et qu'il n'y avait pas à y revenir.—On dit que Fox [illegible] se décourager veut interjeter appel à la Cour Suprême. Mais qui paye tous les frais que Fox fait si inutilement depuis 11 ou 12 ans ?

employer son influence à maintenir la paix et le bon ordre et le gouverneur a promis de ne nommer dans les places que des bons officiers.

L'entrevue a duré 2 heures et a été agréable pour tous.

La Convention a ensuite passé des résolutions portant qu'elle est opposée à toute forme de répudiation des dettes légales de l'Etat, que l'organisation de la Convention sera maintenue et pourra être convoquée en tout temps, et que le comité exécutif pourra aider le gouverneur, s'il le désire, à choisir pour les services publics de bons employés. Ces résolutions ont été bien accueillies, et quel qu'elles aient été résolues, elles seront, sans aucun doute, adoptées. La Convention siège ce soir.

New-York, 11.—La *Tribune* publie le texte du traité. Les réclamations de l'Alabama seront réglées à 5 arbitres ; les chefs du pouvoir exécutif en Angleterre, Brésil, Suisse, Italie et Etats-Unis, nommeront chacun un membre et les arbitres siégeront à Genève. Si les arbitres ne posent que des règles pour l'ajustement, alors un bureau d'assesseurs, dont l'un sera nommé par la reine, l'autre par le Président et un troisième choisi par les deux se réuniront à Washington pour terminer l'œuvre.

Trois bases spéciales d'obligations neutres sont posées.

1o, Il sera du devoir d'une nation neutre de faire due diligence pour empêcher la construction et l'équipement ou le service de tout navire destiné à faire la guerre contre une nation avec laquelle elle est en paix.

2o, Il sera du devoir d'une nation de ne pas laisser entrer dans ses ports les navires pour réparation, munitions ou approvisionnements, ou s'ils sont exclus de ne pas les laisser sortir.

3o, Il sera du devoir d'une nation de faire due diligence pour empêcher la violation de ces obligations dans ses ports ou dans ses eaux.

Nashville, 11.—L'exposition continue à attirer beaucoup de monde. 3000 personnes étaient présentes aujourd'hui.

Sara Johnson, de Williamson, en tâchant de séparer deux coqs qui se battaient, a été blessée au bras par l'éperon des volatiles et en est morte. Son mari, Claiborne Johnson, atteint de consomption, a été si affecté de sa mort qu'il a succombé à défaillances instantanément, et qu'il a cessé de vivre. Le mari et la femme ont été enterrés ensemble.

Helena, Montana, 11 mai.—Hier matin, pendant que la malle avec l'express traversait en ferry le White Fall Sour Creek, le bateau a chaviré. On a tout sauvé moins deux sacs de la malle et la caisse à l'argent. Les pluies ont été grossi tous les cours d'eau.

Louisville, 11.—Des nègres qui ont voulu entrer dans un char de ville, aujourd'hui, ont causé une grande excitation. Les dames blanches ont quitté les chars dans chaque occasion. Une fois le char a déraillé et a été lancé là. Une autre fois, après un tumulte et un débat considérables, les nègres ont pris un char séparé.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 11 mai—Coton, mid. uplands 7 3/8. Orleans 7 5/8. Vendu 16,000 balles.

MARCHES AMÉRICAINS.

New York, 11—Coton très actif et en hausse. Vendu 2617 balles. Uplands 15 1/2. Farine un peu plus ferme. Extra de $6 65 à $7 20.

New York, 11, au soir—Argent abondant de 3 à 4. Sterling plat et ferme. Or 111 3/8. Gouvernements fermes. Louisiane 67 et 69. Levée 73 et 68.

Charleston, 11 mai—Coton plus ferme. Midd. 14 1/4.

Savannah, 11 mai—Coton en bonne demande. Midd. 14 1/4 à 14 3/8. Stock 38,176 balles.

Galveston, 11 mai—Coton actif. Bon ordinaire 12 1/2 à 12 3/4. Stock 29,715.

Mobile, 11—Coton, ferm. Midd. 14 3/4 à 15. Stock 29,019 balles.

Memphis, 11—Coton plus ferme à 14 1/2.

Cincinnati, 11—Coton, en bonne demande et en hausse. Midd. 14 1/4 à 14 3/4. Farine ferme. De famille $6 40 à $6 50. Porc plat à $18 50. Graisse 11. Bacon plat 7 1/2. Whisky, faible demande.

St-Louis, 11 mai—Farine $5 50. Extra $6 75. Maïs plat et fléchissant à 65. Whiskey 89. Porc calme à 15. Graisse [illegible], détaillée à 11.

Louisville, 11 mai—Coton ferme et en hausse. Midd. 14. Farine en demande. Extra de famille $6 50. Porc calme à 15. Graisse de 10 à 11.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Memphis, 11—Temps couvert et très frais. Le fleuve monté d'un pied dans les 24 heures.

Vicksburg, 11—Thermomètre à 7 heures du matin, 65. A 2 heures de l'après-midi, 80. Temps frais et clair. Fleuve stationnaire.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 11—Arrivés, la goëlette Lady Woodbury, en sûreté d'Utila, avec des fruits ; le steamer Frankfort, de Brême, par la Havane.

(Dépêches d'hier soir.)

Berlin, 10 mai—au soir—Le prince Bismark a reçu les demandes du gouvernement de Versailles avec des dispositions très libérales. Par le traité de paix qui vient d'être signé, il a consenti à ce que l'indemnité de guerre fut réduite d'un demi-milliard de francs. En conséquence, l'Allemagne reçoit immédiatement des bons français pour quatre milliards et demi, payables dans un an, endossés par les banquiers français et allemands. Ces bonds sont convertibles en fonds publics ou consolidés au choix de l'Allemagne.

Deux milliards de francs ont déjà été pris par le baron Rothschild et le baron Erlanger, banquiers français, et par Herr Hahn, banquier allemand.

Immédiatement après la ratification du traité, une majorité des troupes allemandes quittera la France ; les forts du nord et de l'est de Paris seront rendus au gouvernement de Versailles immédiatement, et tous les prisonniers français en Allemagne seront renvoyés en France aussi rapidement que le permettront les moyens de transport par chemin de fer. Les Allemands garderont seulement Belfort, Longwy et Nancy, comme garantie, jusqu'à l'accomplissement des conditions du traité.

Il y a eu un engagement très vif hier soir à Neuilly. Les Versaillais ont dirigé vers Paris des lumières électriques.

La démission du général Rossel a été acceptée et il a été mis sous arrêt.

Le commandement de Paris a été offert à Dombrowski, mais il refuse à moins que ce commandement ne soit suprême. Cecilia donnera probablement sa démission. Durassier, commandant de la garnison de Vanves, a été blessé aujourd'hui. Les Versaillais sont dans le bois de Boulogne en grande force.

La colonne Vendôme a été partiellement détruite aujourd'hui.

Le général Cluseret a été amené au ministère de Mazas à l'Hôtel-de-Ville, où il subira un interrogatoire.

Mazas, 10 mai, mercredi soir.—Le grande attaque de Paris est imminente. On a fait de longues tranchées et les colonnes d'attaque sont à 500 mètres des remparts, toutes prêtes pour l'assaut. Pendant les dernières 24 heures, les batteries du gouvernement ont tiré 80 coups par minute, en moyenne,—ce qui est très [illegible].—Le bombardement s'est [illegible] sur les Ternes.

Versailles, mercredi, 10 h. du soir.—Le grand assaut contre les fortifications de Paris sera livré ce soir. Le Point-du-Jour a été mis en pièces par les projectiles de la batterie Montretout.

Versailles, 11 mai—Le commande continue. On dit que Vanves est évacué. Le fort de Vanvres résiste toujours. Les troupes du gouvernement ont occupé les barricades du Bourg-la-Reine.

Représentation Extraordinaire

DONNÉE PAR

LES ARTISTES DE L'OPÉRA,

au bénéfice de l'Association des Artistes Dramatiques de France.

Nile-Orléans, 10 mai 1871.

A M. D. A. CHAFFRAIX.

Mon cher monsieur,

Les artistes de l'Opéra français de la Nouvelle-Orléans, ayant l'intention de donner, à la fin de la saison théâtrale, une représentation au bénéfice de la caisse de secours de l'Association des Artistes Dramatiques de France, ont recours à vous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le patronage de cette représentation dont le produit serait destiné à secourir les victimes de la guerre en France, et spécialement les divers artistes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être [illegible].

J. DUBREUIL.

Délégué de l'Association des Artistes Dramatiques de France.

Nouvelle-Orléans, 10 mai 1871.

A monsieur J. Dubreuil, délégué de l'Association des artistes dramatiques de France.

Cher monsieur,

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

MM. C. Cavaroc, A. Carrière, [illegible], J. Aldige, [illegible] [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

D. A. CHAFFRAIX.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867 dit : "Mon simple témoignage et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 130, à la Nile-Orléans.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 124 de la rue du Canal.

Décédée hier, à 1 1/2 heures P. M., à l'âge de 15 mois, CLEMINE HERMINIE, fille de [illegible] [illegible]. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui [illegible].

Décédée, à Hayange, France, le 12 avril 1871, à 2 heures du matin, à l'âge de 38 ans, MARIE RANCON, épouse de JEAN SCHWEITZER. Un service funèbre, pour le repos de son âme, sera fait à la Cathédrale St. Louis, VENDREDI, le 12 mai 1871, à 7 1/2 heures du matin. Les amis et connaissances de son époux sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré SAMEDI, 13 de ce mois, à 8 heures du matin, à l'église St-Augustin, coin Hospitalier et Lafayette, pour le repos de l'âme de NICOLAS AUSEMAN fils. Les parents et amis de défunt et de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur, 184 RUE BELLORD (Place Tivoli). TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXECUTES RAPIDEMENT.

Société de Pharmacie d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance [illegible]. No. 110 de la rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1871.

Les Membres de cette Association sont informés de la mort de D. C. BELL, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 1 février 1871, de la mort de A. CANDIDE, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 11 février 1871, de la mort de W. F. TUNNARD, décédé, [illegible], et de la mort de FRANCISCO RIPOLL, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 21 février 1871. Ils sont requis, par le présent avis, de venir payer [illegible] au bureau de l'Association, No. 120 de la rue Carondelet, dans les trente jours qui suivront la date de la présente publication.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

CLINTON, Paroisse d'Est Féliciana, Louisiane. 10 mai 1871.

Au général R. E. SIMMES, agent de la Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la Vie. Cher monsieur, Je reconnais avoir reçu [illegible] de deux mille piastres, montant de la police d'assurance de la vie de [illegible] mari, le REV. GEORGE H. CLINTON. [illegible]. SALLIE B. CLINTON.

NATTES FRAICHES DE CHINE. [illegible] de Tapis, No 17 de la rue de Chartres. [illegible] rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

Association des Enfants de Marie. [illegible].

LOTERIE "C"—ATTENTION ! [illegible] CE SOIR, Vendredi, à sept heures [illegible]. Par ordre de JNO. GEYER, Jr. A. GASCON.

Réunion de la Compagnie Ancienne d'Assurance. Au No 30 de la rue du Camp. Nile-Orléans, 11 mai 1871. Une assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie, le JEUDI, 22 juin, [illegible]. M. S. JANVIER, Vice-Président.

Annonce de Chemises. Les personnes qui ont acheté les Chemises de toile, irlandaises, à petits prix, depuis LUNDI, sont priées de les rapporter et l'argent leur sera remboursé. Le devant de ces chemises étant défectueux, l'article en entier sera retiré de la vente. B. T. WALSHE, No 120, rue du Canal. Nile-Orléans, 11 mai 1871.

SOCIÉTÉ DE L'OPÉRA DE LA NILE-ORLÉANS. Nile-Orléans, 10 mai 1871. Ceux des actionnaires de la Société qui ont souscrit pour des loges, pour la saison suivante, [illegible]. Par ordre, EMILE WILTZ, Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES. ALBANY, NEW-YORK, 29 avril 1871. En vertu de l'autorité [illegible] [illegible] [illegible].

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie. COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. [illegible]. CHARLES ROMAN, [illegible].

IMPORTATION FRANÇAISE. Articles de Fantaisie. GUÉBLE & NIPPERT, 157 RUE DU CANAL 157. Viennent de déballer leurs marchandises de Paris, arrivées par steamer "ROLE", et invitent les dames à venir examiner leur beau choix de OMBRELLES et EVENTAILS, RUBANS et GARNITURES D'ÉTÉ, PARFUMERIES, PANIERS, &c. &c.

CHEMISES FRANÇAISES. Diminution dans les prix, —CHEZ— LION & PINSARD, 151 et 153, RUE DU CANAL, 151 et 153. CHEMISES, TOILE et COTON, devants Toile, de toutes sortes.

Chantier de bois, de Brown. Bois de plancher et de plafond, tout taillé, en Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cyprès et Pin jaune. Une attention particulière est donnée au sciage d'[illegible], de Timons, et de toute espèce de Sciage circulaire et autres. Bois, Planches et Madriers pour navires, steamboats, charronnage, menuiserie et charpentage. A vendre par JOS. A. BROWN. Encoignure des rues Bienville et Poeyo, à un îlot au dessous de la Douane.

CYPRE DE CHOIX. AVIS Aux Constructeurs de Citernes. Jos. A. Brown, CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION, Rues Bienville et Poeyo.

En débarquement du navire 'Ruth' de Bordeaux. VIN ROUGE St-Loubès, St-Macaire, Queyries, VIN BLANC Duverger. A. ROCHEREAU & CO., 14 & 16 rue St-Louis.

$10 de Récompense. A la personne qui rapportera, rue Bourgogne et St-Louis et Conti, une ROTONDE EN TULLE NOIR, perdue mardi soir, [illegible] de l'Opéra à la rue St-Louis.

A Louer. UNE MAISON convenable, avec un beau magasin, située rue Bourbon, No. 23, entre les rues Bienville et Conti.

Le Ventilateur en Fil de Fer. CE VENTILATEUR, [illegible]. J. B. HURLBUT.

VACCINATION. MADAME RAUSSET, ACCOUCHEUSE de la Faculté de Paris, [illegible].

Changement de Domicile. LE Dr. F. FORMENTO a l'honneur d'informer ses clients qu'il a transféré son domicile au No 152 de la rue Royale, entre St. Philip et Ursulines.

Nouveautés Médicinales DE PARIS. [illegible]. F. P. DUCONGÉ, No. 26, rue de Chartres.

Un Remède. DONT l'efficacité a été établie de mille manières différentes [illegible] SIROP PECTORAL [illegible] DUCONGÉ.

Mme Docteur BONOMO, [illegible].

Dissolution de Société. La Société Commerciale, [illegible] FRANK LANDFRIED, THEODORE DUMAS.

ROB'T E. LEE'S CHEAP HAT STORE, Corner Royal and St-Louis.

SAISON D'ÉTÉ Vêtements à bon marché. LEON GODCHAUX, 21 ET 23 RUE DU CANAL. [illegible]. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX. Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

On demande UNE DAME [illegible].

Cow Peas ! Cow Peas !! 3,000 BOISSEAUX, à vendre par TOULMIN & HARRIS, Au No 41 de la rue Natchez.

COW PEAS ! COW PEAS !! [illegible].

Graine de Coton.—Sacs à Graine de Coton. [illegible] THOMAS I. HARRISON.

3,000 barils CHAUX de [illegible]. CIMENT et PLATRE. [illegible] BRIDE & SON.

Livres de droit. [illegible] F. F. HANSELL.

J. CADILLON, Importateur de Vins, Liqueurs, &c. No. 5 RUE BIENVILLE.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 151 et 153, rue Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits. FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS.

Bureaux de la Succursale en Louisiane DE LA COMPAGNIE MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie, A St-LOUIS, MISSOURI. JAMES B. EADS, Président. A. H. BRITTON, Vice-Président. S. W. LOMAX, Secrétaire. [illegible] HATTON, Agent général. SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, Agence, No 32 de la rue Carondelet, Nile-Orléans. F. H. HATCH, Président. R. T. MERRICK, Vice-Président. R. E. SIMMES, Sec. et Agent d'Etat. J. M. BOSWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

La Vérité. M. RAMON PLATAS [illegible]. RAMON PLATAS, Coin Bourbon et St-Louis.

LE Dr. E. BERJOT [illegible].

Société d'Immigration, RUE BIENVILLE. [illegible]. T. ANFOUX. S. TOURNE & CO.

OUVERTURE DU Grand Pavillon Denéchaud, AU LAC PONTCHARTRAIN. [illegible]. MERCHAUD & JARTOUX.

Bon à Savoir. [illegible] SODA [illegible]. B. LOPEZ, 164, rue du Canal.

EAUX-DE-VIE DE "La Grande Marque" DE COGNAC. [illegible].

Vins ! Vins ! [illegible] QUEYROUZE & SOUS.

Redmond B. Mannion, [illegible].

Chienne Perdue. [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 11 MAI—CLASSE No 112. 20 54 9 65 68 43 67 63 7 14 18 60. HOWARD SIMMONS & Co.

NOUVEAU GAZ. Compagnie du Gaz portatif de la Nouvelle-Orléans. [illegible]. W. E. BOWMAN, agent.

Troisième District. [illegible]. JOHN K. CLAY.

Banque d'Epargnes de la Louisiane et Compagnie de Dépôts. [illegible] JOHN S. WALTON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans. BUREAUX, No 3 rue Carondelet. A. CHIAPELLA, Président.

Compagnie d'Immigration de la Louisiane. [illegible].

Office of the Crescent City. LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO. [illegible]. C. CAVAROC, Président.

Avis. EN CHARGE POUR BORDEAUX. [illegible]. C. CAVAROC & SON.

Gênes. POUR GÊNES.—La barque italienne ANNA, [illegible].

Planteurs, Attention. CHARBON. CHARBON. CHARBON. MM. P. & R. DEVERGES, [illegible].

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. 157 CANAL 157. (Incorporé le 13 mars 1855.) L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, [illegible]. THOS. ALLEN CLARKE, [illegible]. CHARLES J. LEEDS, [illegible].

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14 RUE ST-LOUIS 10, 12 et 14. NOUVELLE-ORLÉANS. IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

Pianos, Pianos, — ET — Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 Rue Royale 9. IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]. FAIVRE, JELMINI, BORD, [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, [illegible].

Musique. Pianos. GRAND BAZAR. M. ELIE, RUE ROYALE. [illegible].